

Mesures en faveur de l'innovation

Soumis par Philippe Ocvirk
06-10-2007
Dernière mise à jour : 06-10-2007

Dans le cadre du projet de loi de finances 2008, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi a annoncé plusieurs mesures en faveur de l'innovation, notamment de la propriété industrielle.

La fiscalité sur les brevets sera allégée avec d'une part, l'assouplissement du régime fiscal des apports en brevets à des sociétés par des inventeurs, et d'autre part l'aménagement du régime fiscal de cession des brevets. A ce titre, un taux réduit de 15 % sera appliqué aux revenus tirés des cessions de brevets afin de supprimer les écarts de coût fiscal entre l'octroi de licence et la cession de brevet.

Le crédit impôt-recherche (CIR) sera réformé afin de le rendre plus avantageux, plus simple à utiliser par les PME et il prendra mieux en compte les dépenses liées à l'obtention et à la défense des brevets.

De plus, lors du débat sur la ratification du protocole de Londres, Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des Entreprises et du Commerce extérieur, a annoncé le doublement de la réduction actuellement accordée par l'INPI aux PME sur les principales redevances de dépôt de brevets. Cette réduction sera ouverte aux entreprises comptant jusqu'à 1 000 salariés (250 à ce jour).